

Communiqué de presse
Nouveau Règlement sur la santé et la sécurité au travail
En vigueur cette année

Yellowknife, T.-N.-O. (16 avril 2015) – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSSCC) est heureuse d'annoncer que le nouveau *Règlement sur la santé et la sécurité au travail* deviendra loi dans les Territoires du Nord-Ouest le **1^{er} juin 2015**. Le Règlement deviendra loi aussi au Nunavut plus tard en 2015, après que le gouvernement du territoire aura apporté des modifications à sa *Loi sur la sécurité*.

Le nouveau *Règlement* fournit aux lieux de travail un cadre moderne qui s'applique aux activités de travail actuelles dans le Nord et comble les lacunes qui existaient autrefois entre les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les autres juridictions canadiennes. **Il donne une orientation plus claire et complète aux résidants du Nord et assure que les travailleurs et les employeurs exerçant des activités dans plusieurs territoires et provinces connaissent mieux les exigences en matière de santé et de sécurité au travail (SST).**

« Il est très important que les organismes examinent attentivement les dispositions du nouveau *Règlement* afin de déterminer dans quelle mesure les modifications auront une incidence sur leurs activités, explique Dave Grundy, président et directeur général de la WSSCC. L'un des points saillants du nouveau *Règlement* porte sur le soutien accru à l'égard d'un Système de responsabilité interne (SRI), qui permettra aux employeurs et aux travailleurs d'assurer ensemble la sécurité des lieux de travail. »

Le *Règlement* s'applique à la plupart des entreprises exerçant des activités dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut*. Il est le résultat des efforts soutenus et de l'engagement du comité consultatif des ministres sur la sécurité, lequel a participé à de nombreuses occasions de collaboration avec les résidents du Nord pour que le *Règlement* en arrive à ce point.

Le nouveau *Règlement* peut être téléchargé à partir du site Web OHSRegs.ca.

*Le Règlement sur la santé et la sécurité est toujours à l'état *proposé* au Nunavut.

Tél. : 867-920-3846
sans frais : 1-800-661-0792, poste 3846
Courriel : kim.walker@wscn.nt.ca